

Rennes, le 12 avril 2025

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - RENNES
à
Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine
Préfecture d'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES Cedex 9

Objet : Signalement de l'absence prolongée d'une conseillère municipale et métropolitaine

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire en tant que citoyen soucieux du bon fonctionnement des institutions démocratiques locales, afin d'attirer votre attention sur la situation d'une élue siégeant au conseil municipal de Rennes et au conseil de Rennes Métropole, Madame Laureline du Plessis d'Argentré, dont l'absence prolongée et répétée aux séances de ces deux instances interroge sur le respect de son mandat électif.

Depuis une dizaine de mois, Madame Laureline du Plessis d'Argentré - qui exerce à Abidjan une activité d'enseignante dans un établissement géré par une association de droit ivoirien - est en effet absente de manière continue des conseils municipaux et métropolitains.

Vous trouverez ci-joint un relevé de ces absences constatées entre juin 2024 et mars 2025.

Une telle situation, même juridiquement couverte par des procurations, peut apparaître comme une forme de retrait de la vie publique locale et susciter de légitimes interrogations sur l'effectivité de son engagement envers les électeurs et sur la représentation réelle des citoyens dans les instances délibératives.

Il ne saurait pourtant échapper à l'intéressée que l'article L1111-1-1 du CGCT, prévoit que « *les élus exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local* » et que cette charte précise en particulier que « *l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné* ».

Sur un plan plus prosaïque, le montant des indemnités consenties à un conseiller municipal et métropolitain s'élève à plus de 5.500 euros bruts en 10 mois.

Le conseil municipal a prévu dans son règlement intérieur des abattements en cas d'absence, mais ils paraissent limités dans le cas d'espèce à moins de 200 euros et je n'ai pas connaissance d'abattements prévus par le conseil métropolitain.

Je vous remercie pour l'attention portée à ce signalement, et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Patrick Jéhannin

copies : Madame la Maire de Rennes - Madame la Présidente de Rennes Métropole

Liste des absences constatées

Conseil municipal du 24 juin 2024 : **absente**, non excusée

Conseil municipal du 16 septembre 2024 : **absente**, représentée par Antoine Esneault

Conseil métropolitain du 26 septembre 2024 : **absente**, représentée par Carole Gandon

Conseil municipal du 14 octobre 2024 : **absente**, représentée par Carole Gandon

Conseil métropolitain du 14 novembre 2024 : **absente**, représentée par Antoine Cressard

Conseil municipal du 2 décembre 2024 : **absente**, représentée par Antoine Cressard

Conseil métropolitain du 19 décembre 2024 : **absente**, représentée par Carole Gandon

Conseil métropolitain du 30 janvier 2025 : **absente**, représentée par Antoine Esneault

Conseil municipal du 3 février 2025 : **absente**, représentée par Henri-Noël Rhuyz

Conseil métropolitain du 13 mars 2025 : **absente**, représentée par Carole Gandon

Conseil municipal du 24 mars 2025 : **absente**, représentée par Henri-Noël Rhuyz